

ORDRE DU JOUR DU 4 AVRIL 2011

1. Prière
2. Ordre du jour
3. Dépôt du rapport financier 2010
4. Approbation des procès-verbaux du mois de mars 2011
5. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
6. Lecture de la correspondance
 - Sûreté du Québec – Colloque sur les incivilités
 - Fondation Centre d'accueil St-Narcisse – Commandite pour souper bénéfice
 - Ministère des Transports – Enquête de mobilité du ministère
7. Dépôt des écritures du journal général
8. Résolution d'adjudication du contrat concernant l'achat et l'épandage d'abat-poussière liquide
9. Résolution d'adjudication du contrat pour le balayage mécanisé des rues
10. Résolution d'adjudication du contrat fauchage des routes
11. Résolution autorisant le maire à participer au congrès et le directeur ou directrice générale au colloque de zone
12. Résolution autorisant l'inspecteur municipal à faire passer la niveleuse
13. Collecte de pneus
14. Résolution relative à l'emploi d'aide occasionnel à l'inspecteur municipal
15. Résolution concernant la répartition des travaux de voirie pour l'année 2011
16. Résolution concernant la Semaine de l'action bénévole
17. Résolution pour confier l'entretien de l'aménagement paysager
18. Résolution concernant la reddition de comptes 2010 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
19. Résolution adoptant le Règlement numéro 2011-394 modifiant le règlement numéro 2009-378 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Trois-Rivières
20. Questions diverses
21. Période de questions
22. Clôture de la séance.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 4 avril 2011, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents : Madame Nicole Grenon, maire suppléant
 Madame Françoise Asselin, conseillère
 Messieurs Marc Cossette, conseiller
 Jacques Lefebvre
 Robert Normandin, conseiller
 Daniel André Thibeault, conseiller

Était absent : Monsieur Jean-Claude Milot, maire

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Nicole Grenon, maire suppléant de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

2. Dépôt du rapport financier au 31-12-2010

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier au 31 décembre 2010. Monsieur Claude Gélinas, vérificateur externe de la municipalité, explique le rapport et répond aux questions relatives à ce rapport.

3. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 20, comme suit :

- Résolution autorisant le paiement de certaines factures
- Résolution acceptant la proposition pour le projet des photos des anciens maires
- Résolution acceptant la proposition pour l'enseigne du 600 rue de l'Église
- FQM – Formation obligatoire *Le comportement éthique*
- Demande d'autorisation – Casse-croûte mobile

4. Résolution 2011-04-56

Approbation des procès-verbaux du mois de mars 2011

Sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois de mars 2011, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. Résolution 2011-04-57

Approbation de la liste des comptes fournisseurs

Sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve la liste des comptes fournisseurs, des salaires ainsi que des paiements directs effectués en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorise le paiement comme suit :

Comptes

210417	Les Consultants V.F.P. inc.	21 158.35 \$
210418	Jacques Lefebvre	142.84
210419	Bell Mobilité	54.81
210420	Bell	287.19
210421	Hydro Québec	3 284.02
210422	Hydro Québec	892.77
210423	Caisse Desjardins du Sud des Chenaux	9 087.50
210424	Banque Nationale du Canada	131.11
210425	Bell Mobilité	54.81
210426	Hydro Québec	164.05
210427	Receveur général du Canada	630.47
210428	Revenu Québec	5 744.86
210429	La Coop Fédérée (Sonic)	1 888.31
210430	SSQ, Société d'assurance-vie	543.92
210431	A.D.M.Q.	262.03
210432	Aubin Pélissier	623.30
210433	La Croix Bleue	396.69
210434	Environex Laboratoires	174.31
210435	Formules Municipales	295.26
210436	Fournitures de bureau Denis	255.56
210437	Jean Carignan & Fils	2 870.92
210438	Milot Jean-Claude	50.00
210439	MRC des Chenaux	1 529.66
210440	Petite Caisse	49.99
210441	Pitney Bowes	106.27
210442	Service Cité Propre	1 387.24
210443	Télécommunications Xittel	56.96
210444	Transport R. Brouillette	9 522.42
210445	Xérox Canada	509.17

Salaires

502024	Luc Normandin	447.48 \$
502025	Manon Shallow	593.02
502026	Colette Normandin	***
502027	Ginette Normandin	***
502028	Marie-Joëlle Carignan	***
502029	Manon Shallow	593.02
502030	Luc Normandin	447.46
502031	Manon Shallow	593.02
502032	Luc Normandin	447.46
502033	Jean-Claude Milot	506.79
502034	Jacques Lefebvre	169.75
502035	Nicole Grenon	169.75
502036	Cossette Marc	169.75
502037	Françoise Asselin	169.75
502038	Robert Normandin	169.75
502039	Daniel André Thibeault	169.75
502040	Colette Normandin	***

502041	Manon Shallow	593.02
502042	Luc Normandin	447.47

6. Lecture de la correspondance

a. Sûreté du Québec – Colloque sur les incivilités

Monsieur Yves Guay, inspecteur-chef du district de la Mauricie et du Centre-du-Québec, invite les membres du conseil ainsi que la directrice générale au colloque qui se tiendra le 12 mai prochain. En fait, les incivilités, c'est tout ce qui constitue un irritant pour un ou des citoyens sans que ce soit nécessairement un acte criminel. À titre d'exemple : le bruit, les rassemblements bruyants ou inquiétants, les petits désordres public comme le flânage, les graffitis, etc.

b. Fondation Centre d'accueil Saint-Narcisse – Commandite pour souper bénéfice

Madame Micheline Thibault, sollicite une commandite pour un souper bénéfice, qui se tiendra samedi le 7 mai prochain; soulignant le 10ème anniversaire du centre d'accueil. Elle invite aussi les membres du conseil à prendre part à cette soirée bénéfice. Le conseil municipal ne versera pas de commandite, cette demande n'ayant pas été prévue lors du processus des prévisions budgétaires 2011.

c. Ministère des Transports – Enquête de mobilité du ministère

Le directeur de la direction de la Mauricie-Centre-du-Québec, nous informe qu'il se tiendra une enquête origine-destination du 15 mars au 21 avril prochain, elle permettra de rafraîchir les données du ministère quant aux habitudes de déplacement des résidents de Trois-Rivières et de dix-sept municipalités environnantes. Cette étude permettra de mieux cerner les besoins de la communauté en matière de services aux piétons et aux cyclistes, de transport en commun et de services routiers.

7. Dépôt des écritures du journal général aux élus

La directrice générale remet aux élus les écritures comptables pour le mois de mars 2011. Reporté à la prochaine séance puisque les documents sont demeurés au bureau municipal.

8. Résolution 2011-04-58

Résolution d'adjudication du contrat concernant l'achat et l'épandage d'abat-poussière liquide

CONSIDÉRANT QUE le 7 mars 2011, le conseil adoptait une résolution mandant la directrice générale à préparer un appel d'offres, par voie d'invitation, pour la fourniture de l'abat-poussière liquide;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes furent reçues :

- SEBCI 5,758.23 \$
- Soma vrac C.C. Inc. 5,601.60 \$

CONSIDÉRANT QUE Soma vrac C.C. Inc. a présenté la soumission conforme la plus basse pour de la chlorure de calcium liquide;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibault, appuyée de Marc Cossette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate Soma vrac C.C. Inc. à fournir et épandre la chlorure de calcium liquide pour le prix de 5,601.60 \$, incluant les taxes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

9. Résolution 2011-04-59

Résolution d'adjudication du contrat pour le balayage mécanisé des rues

CONSIDÉRANT QUE le 7 mars 2011, le conseil adoptait une résolution mandant la directrice générale à préparer un appel d'offres, par voie d'invitation, pour le balayage des rues et stationnements au moyen d'un balai mécanique aspirant;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission fut reçue;

- Jacques Arseneault Asphalte 1,920.78 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission est conforme;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate Jacques Arseneault Asphalte a procéder aux travaux pour le balayage mécanisé des rues et stationnements, selon les modalités prévues aux documents d'appel d'offres pour le prix de 1,920.78 \$, incluant les taxes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. Résolution 2011-04-60

Résolution d'adjudication du contrat de fauchage des routes

CONSIDÉRANT QUE le 7 mars 2011, le conseil adoptait une résolution mandant la directrice générale à préparer un appel d'offres, par voie d'invitation, pour le fauchage des abords des chemins;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes furent reçues :

- Techni-sol 5,500.00 \$
- 9072-3602 Québec inc. 4,995.00 \$

CONSIDÉRANT QUE 9072-3602 Québec inc.. a présenté la soumission conforme la plus basse pour de la chlorure de calcium liquide;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accorde le contrat à 9072-3602 Québec inc. pour les travaux de fauchage des abords chemins selon les modalités prévues aux documents d'appel d'offres pour le prix de 4,995.00 \$, incluant les taxes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. Résolution 2011-04-61

Résolution autorisant le maire à participer au congrès et la directrice générale au colloque de zone

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des Municipalités organise chaque année un congrès annuel pour ses membres;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux organise également un colloque à l'intention de ses membres;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun le maire et la directrice générale participent à ces événements;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Marc Cossette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le maire Jean-Claude Milot à participer au congrès de la Fédération québécoise des municipalités et la directrice générale à participer au colloque de zone;

QUE les frais pour la directrice générale sont d'environ 125 \$ et les frais du maire sont inclus dans la quote-part payable à la MRC des Chenaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. Résolution 2011-04-62

Résolution autorisant l'inspecteur municipal à faire passer la niveleuse

CONSIDÉRANT QUE plusieurs fois en cours d'année, il est nécessaire d'avoir recours à une niveleuse pour sécuriser les routes en gravier de notre territoire;

CONSIDÉRANT QU'avant l'application de l'abat-poussière liquide et après de fortes pluies, il est requis de niveler;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Marc Cossette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise Luc Normandin, inspecteur municipal, à obtenir les services d'une niveleuse au besoin en cours d'année;

QUE cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Maurice à l'effet que la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes prend en charge le nivelage du rang St-James.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

13. Résolution 2011-04-63

Collecte des pneus

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la Municipalité organise une collecte permettant aux citoyens de disposer des pneus usagés;

CONSIDÉRANT QUE Recyc-Québec met normalement à la disposition des municipalités un service gratuit de collecte;

CONSIDÉRANT QUE cette collecte favorise la récupération au lieu de retrouver les pneus dans les fossés;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Marc Cossette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à organiser une collecte de pneus sur notre territoire vers la fin du mois de mai 2011 en collaboration avec Recyc-Québec.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

14. Résolution 2011-04-64

Résolution relative à l'emploi d'aide occasionnel à l'inspecteur municipal

CONSIDÉRANT QUE le conseil a statué sur le fait qu'il désire embaucher une personne de Saint-Luc-de-Vincennes, sans passer par un programme d'emploi, comme aide occasionnel à l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE le travail consiste à exécuter divers travaux d'entretien, dont la tonte du gazon et la préparation du terrain de balle durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun de savoir quels sont les étudiants et les personnes intéressés par un tel emploi;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la directrice générale à publier dans le bulletin municipal un message relatif à l'emploi d'aide à l'inspecteur municipal pour la saison estivale 2011;

QUE le salaire horaire est celui du salaire minimum prévu par la Loi.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

15. Résolution 2011-04-65

Résolution concernant la répartition des travaux de voirie pour l'année 2011

CONSIDÉRANT QU'à partir du budget adopté par le conseil, la directrice générale et secrétaire-trésorière a préparé un projet déterminant la répartition entre les différents travaux à exécuter;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de ce document ;

CONSIDÉRANT QUE le total des crédits disponibles est de 95 547 \$ en conservant une réserve de 5 000 \$ pour les imprévus;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses et engagements sont de 20 703.21\$ au 30 mars 2011;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Marc Cossette, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil choisit de répartir les travaux de voirie, comme suit pour l'année 2011 :

Vérification du réseau routier, interventions, déplacements (Luc)	9 595.00 \$
Frais de génie & arpentage rues	2 000.00 \$
Balayage des rues	2 000.00 \$
Fauchage des routes	5 500.00 \$
Nivelage des rangs (6)	4 200.00 \$
Abat-poussière (calcium liquide)	5 500.00 \$
Dégeler puisards et ponceaux	500.00 \$
Nettoyage égouts pluviaux	450.00 \$
Creusage des fossés	7 000.00 \$
Réfection de ponceau de chemin (matériel, excavatrice)	3 000.00 \$
Nettoyage des ponceaux de chemins	900.00 \$
Réparer accotement	1 500.00 \$
Enlèvement de la neige des fossés printemps (rétro-excavatrice)	2 000.00 \$
Réfection ou réparation de trottoir	300.00 \$
Asphaltage et gravelage	32 000.00 \$
Asphalte froide	600.00 \$
Lignes sur la chaussée	4 200.00 \$
Achat de signalisation, installation et réparation	700.00 \$
Total des dépenses à prévoir	81 945.00 \$

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

16. Résolution 2011-04-66

Résolution concernant la Semaine de l'action bénévole

CONSIDÉRANT QUE la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE pour bâtir une société juste et équitable pour tous et pour toutes, nous devons travailler ensemble dans le respect et la coopération;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants des gouvernements et des entreprises quant il s'agit de bâtir des communautés fortes et épanouies;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens et citoyennes de notre municipalité bénéficient du bénévolat;

CONSIDÉRANT QU'il est de mise pour tous les citoyens et les citoyennes de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et la vitalité de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Daniel André Thibeault, au nom du Conseil municipal et des citoyens de Saint-Luc-de-Vincennes, Nicole Grenon, maire suppléant de Saint-Luc-de-Vincennes, proclame par la présente que la semaine du 10 au 16 avril 2011 sera la « Semaine de l'action bénévole » dans notre municipalité en 2011;

QUE tous les citoyens et citoyennes sont invités à nous aider à maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

17. Résolution 2011-04-67

Résolution pour confier l'entretien de l'aménagement paysager

CONSIDÉRANT QU'en 2009 monsieur Joël Weber a construit et entretenu l'aménagement paysager de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QU'en 2010 monsieur Joël Weber a aussi entretenu ledit aménagement paysager;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la belle saison de confier à un responsable l'entretien dudit aménagement;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Joël Weber pourrait réaliser l'entretien pour le prix forfaitaire de 200 \$ ou à l'heure au prix de 18 \$;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte la proposition de monsieur Joël Weber pour un montant forfaitaire de 200 \$ pour toute la belle saison.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

18. Résolution 2011-04-68

Résolution concernant la reddition de comptes 2010 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 66 026 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées pour la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** dûment complété;

PAR CES MOTIFS, sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Marc Cossette, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

19. Résolution 2011-04-69

Résolution adoptant le Règlement numéro 2011-394 modifiant le règlement numéro 2009-378 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Trois-Rivières

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion annonçant la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 2009-378 a été donné lors de la séance extraordinaire du 17 mars dernier;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal adopte le règlement numéro 2011-394 modifiant le règlement numéro 2009-378 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Trois-Rivières

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

20. Questions diverses

a. Résolution 2011-04-70

Résolution autorisant le paiement de certaines factures

CONSIDÉRANT QUE depuis la transmission de la liste des factures à payer au conseil, certaines factures sont entrées;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Marc Cossette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le paiement des factures suivantes :

ADMQ,	99.25 \$
Distribution Robert	125.70
Aubin Pélessier	136.71
Jean Carignan & Fils inc.	1,441.16
Le Nouvelliste	259.75

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

b. Résolution 2011-04-71

Résolution acceptant la proposition pour le projet des photos des anciens maires

CONSIDÉRANT QUE le Studio Henrichon a soumis deux propositions pour la numérisation, l'infographie et inscription, l'impression et le laminage des 29 photos des anciens maires;

CONSIDÉRANT QU'une des propositions consiste à faire une mosaïque de 30 pouces x 40 pouces avec des photos de 4 x 5 pour le prix de 745.00\$ + taxes et que la deuxième proposition consiste à faire des photos individuelles de 5 x 7 avec un contour de 8 x 10 avec inscription pour le prix de 565.50\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal favorise la proposition numéro 2, étant donné que la dimension des photos sera plus grande et qu'il s'agit de photos anciennes;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal approuve la deuxième proposition au coût de 545.50 \$ + taxes, telle que décrite dans le document du Studio Henrichon;

QUE les crédits nécessaires à cette dépense soit prix à même le poste *Affectation aux activités d'investissement* puisque la somme de 1,000.00 \$ avait été prévue pour usage divers.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

c. Résolution 2011-04-72

Résolution acceptant la proposition pour l'enseigne du 600 rue de l'Église

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'autorisation, de la part des responsables de la Caisse Desjardins du Sud des Chenaux, d'utiliser l'enseigne extérieur afin d'identifier la municipalité, en partageant le panneau de 90 pouces x 48 pouces avec Desjardins;

CONSIDÉRANT QU'il a été demandé à l'entreprise Les Enseignes Professionnelles, de nous soumettre un prix pour le remplacement du plexiglass du centre de l'enseigne, qui avait été installé par eux pour Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'entreprise est un lettrage au vinyle translucide 2 mil, selon notre logo et celui de Desjardins, incluant le transport, l'enlèvement du plexiglass de Desjardins et l'installation du nouveau dans l'enseigne simple face existante, pour la somme de 795.00\$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal favorise cette proposition, puisque cela n'implique que le changement du centre de l'enseigne, réduisant ainsi le coût d'affichage;

PAR CES MOTIFS, et sur la proposition de Marc Cossette, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal accepte la proposition et approuve la l'achat du plexiglass proposé au coût de 795.00 + taxes, tel que décrit dans le document de Les Enseignes Professionnelles en date du 23 mars 2011;

QUE les crédits nécessaires à cette dépense soit prix à même le poste *Affectation aux activités d'investissement* puisque la somme de 1,000.00 \$ avait été prévus à cette fin.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers

d. FQM – Formation obligatoire *Le comportement éthique*

La directrice générale remet au conseil municipal l'offre de formation de la FQM, intitulé *Le comportement éthique* qui se tiendra partout dans les régions administratives du Québec d'ici mai 2012. Il est important de savoir que cette formation est obligatoire et que tous les élus devront faire cette formation; le coût de cette formation est de 80.00\$ plus taxes par participant. Une première formation se tiendra en Mauricie, samedi le 11 juin prochain à Sainte-Anne-de-la-Pérade, l'inscription doit se faire rapidement puisque les places sont limitées. Il y aura d'autres formations, pour les sessions Automne 2011 et Hiver-printemps 2012 dans six autres municipalités de la Mauricie. Le conseil est d'accord pour que la directrice générale fasse les inscriptions et paie les coûts au fur et à mesure que les élus confirmeront une date de disponibilité.

e. Demande d'autorisation – Casse-croûte mobile

La directrice générale soumet à l'attention du conseil, une demande soumise par madame Guylène Bélanger, qui nouvellement opère le restaurant mobile *La Patate Rouge*, elle demande l'autorisation d'installer son véhicule à côté de l'ancien casse-croûte fermé de madame Céline Caron Dessureault; souhaitant offrir un service de restauration quelques jours par semaine. Dans une deuxième correspondance, elle demande une dérogation de la loi, pour l'été 2011 pour les vendredis, samedis et dimanches. La directrice générale mentionne que dans notre règlement de zonage, l'article 16.9 intitulé Casse-croûte, définit les conditions et les normes à respecter et entres autres, il est clairement interdit l'aménagement en casse-croûte d'un véhicule, d'une roulotte ou d'une maison mobile. La directrice générale mentionne, que notre règlement n'est pas différent de celui des municipalités de notre territoire, puisqu'ils ont été uniformisés lors de la révision en 2009. Après discussion, le conseil municipal ne souhaite pas modifier la réglementation en vigueur, madame Bélanger n'obtiendra donc pas l'autorisation demandée.

21. Période de questions

Un citoyen demande quel sont les travaux que le MTQ fait sur le pont de la rivière à la fourche ? La directrice générale lui répond qu'il s'agit de travaux d'entretien et de réparation, entres autres pour le dessous du tablier du pont.

22. Résolution 2011-04-73

Clôture de la séance

Sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Marc Cossette, la séance est levée à 21 h 30.

Nicole Grenon, maire suppléant

Manon Shallow, Dir. gén.
& sec.-très.